



## Pack LOCATAIRE

- Un soutien juridique qui vous assure d'être protégé dans le cadre de votre contrat de bail
- Une avance de la garantie locative en cas de coup dur
- Les frais de déménagement remboursés jusqu'à 500 euros
- Une intervention jusqu'à 750 euros en cas de relogement temporaire
- Une assistance 24 h/24 pour les petits tracas domestiques

**Vous êtes nombreux à louer en Belgique. La location a bien des avantages mais malheureusement, elle peut aussi présenter des inconvénients. Tout locataire risque en effet, un jour, de se retrouver confronté à certains soucis comme des doutes quant à la justesse de l'état des lieux, des conflits avec le propriétaire, le risque de devoir quitter son logement prématurément... En souscrivant le Pack Locataire en complément de votre assurance Top Habitation, vous louez en toute sérénité !**

## Les atouts du Pack Locataire

### **Des informations & conseils juridiques pour le contrat de bail**

Avant de signer un contrat de bail, il est préférable d'en vérifier chaque clause pour éviter de mettre vos intérêts en danger d'entrée de jeu. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter nos spécialistes pour vous conseiller. Ils répondent à toutes les questions relatives à votre contrat.

### **Une assistance pour l'état des lieux**

L'état des lieux est très important pour garantir le respect de vos droits, à l'entrée comme à la sortie. En manquant de vigilance ou en ne connaissant pas tous les aspects à prendre en considération avant de signer ces documents, vous risquez d'avoir de mauvaises surprises...

Si vous n'êtes pas à l'aise, demandez l'assistance d'un professionnel. Nous mettons à votre disposition une liste d'experts agréés qui se chargent de dresser votre état des lieux en toute impartialité et en respectant des normes de qualité et de service.

### **Une solution à l'amiable est toujours privilégiée**

Désaccord pour les dégâts locatifs ? Réparation que le propriétaire refuse d'effectuer ? Augmentation du loyer supérieure à l'indexation ? Le dialogue peut vite s'envenimer et la situation devenir invivable. Nos experts vous conseillent et s'engagent à trouver une solution à l'amiable au mieux de vos intérêts.

### **Jusqu'à 25 000 euros en cas de procédure judiciaire**

Le propriétaire refuse toute conciliation et une procédure judiciaire s'avère nécessaire ? Dès que l'objet du conflit est supérieur à 350 euros, le Pack Locataire prend en charge tous les frais (tant les frais de procédure, d'avocats que d'experts) liés à la défense de vos intérêts jusqu'à 25 000 euros.

### Un forfait en cas de relogement temporaire allant jusqu'à 750 euros

La réparation de la chaudière prend plus de temps que prévu ? Votre quartier est évacué suite à un risque d'inondation ou d'intoxication ?

Si vous ne pouvez plus utiliser normalement le bien que vous louez suite au non-respect d'une obligation de votre propriétaire, suite à des travaux réalisés par le propriétaire liés à ses obligations ou si les autorités vous empêchent par mesure de sécurité l'accès à votre domicile, le Pack Locataire vous verse un forfait de 150 euros par jour (pendant 5 jours maximum) pour que les membres de votre foyer et vous-même puissiez être relogés temporairement.

### Une avance sur la garantie locative & une indemnisation en cas de déménagement anticipé

Si il vous arrive quelque chose, à vous ou aux personnes résidant avec vous, vous n'avez parfois pas d'autre choix que de mettre fin au bail plus tôt que prévu. En cas de licenciement suite à la faillite de l'employeur, du décès ou d'une invalidité permanente d'au moins 25 % de l'un des assurés, changer d'habitation est en effet parfois la seule solution.

Le propriétaire peut également mettre fin à votre location pour réaliser des travaux ou pour l'occuper personnellement (lui, son conjoint ou un membre de sa famille). Vous serez amené à devoir chercher une autre location et à prévoir une nouvelle garantie locative alors que vous n'aurez peut-être pas encore récupéré la précédente.

Pour vous soulager dans cette période difficile, le Pack Locataire vous avance un montant égal à deux mois de loyer, avec un maximum de 2 000 euros. De plus, les frais de déménagement liés à ces situations sont indemnisés par le Pack Locataire jusqu'à 500 euros.

### Une assistance à domicile 24 h/24

Votre porte de garage électrique est bloquée ? Votre chaudière ne s'allume plus ? Un jouet bouche les toilettes ?

Avec l'Assistance Locataire, vous pouvez compter sur une aide adaptée 24 h/24. Nous envoyons un technicien sur place lorsqu'un événement imprévu empêche l'usage normal de votre logement et nécessite une intervention rapide. Le Pack Locataire prend aussi en charge les frais de déplacement et le coût des 2 premières heures de main-d'œuvre à concurrence de 200 euros maximum. Sans franchise et jusqu'à 3 fois par an !

### Un excellent rapport qualité / prix / service

En tant que locataire, offrez-vous une protection optimale pour 8 euros par mois (TTC).

Votre courtier



Ce document contient de l'information générale. Le Pack Locataire est un complément à l'assurance Top Habitation d'AG Insurance. Consultez votre courtier ou rendez-vous sur [www.aginsurance.be/broker](http://www.aginsurance.be/broker) pour connaître le contenu et les conditions de cette garantie complémentaire.